

D2023-013

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SAR
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	Oui, D2022-037
Origine² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Belfort 90000 Rue de Belfort, 90000 Bavilliers, Frankreich 47.62974, 6.85623
Destination³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Saint-Louis Meret Oppenheim-Strasse 4053, 4053 Basel, Schweiz 47.54922, 7.59050
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° Nom(s) du(des) fichier(s) : - : itinéraire -Belfort - Saint-Louis
Temps de parcours	1 heure et 25 minutes

¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

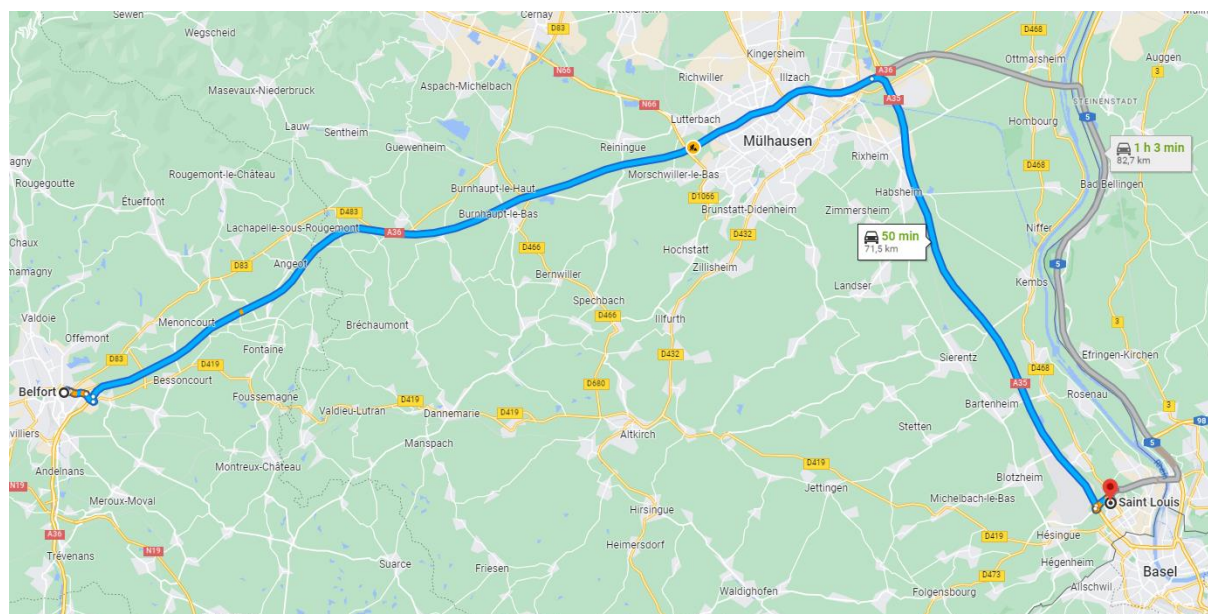
² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

<i>(en heures et minutes)</i>	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° Nom(s) du(des) fichiers : Fréquences- Belfort - Saint-Louis

Pièce jointe n°1

Itinéraire - Belfort - Saint-Louis



Pièce jointe n°2
Fréquence Belfort-Saint Louis

Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de Belfort-Saint Louis	Départs de Saint Louis -Belfort
Lundi	15h45-17h15	12h25-13h55
Mardi	15h45-17h15	12h25-13h55
Mercredi	15h45-17h15	12h25-13h55
Jeudi	15h45-17h15	12h25-13h55
Vendredi	15h45-17h15	12h25-13h55
Samedi	15h45-17h15	12h25-13h55
Dimanche	15h45-17h15	12h25-13h55
Offre par trajet	51 places (tous les jours)	51 places (tous les jours)